

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1013/SG/CG portant nomination de M. Badoul Gohar Hamadou aux fonctions d'Akel de la tribu des Ablissa dans le Cercle de Tadjourah

n° 1013/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
3 juillet 1968

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1968

Date du numéro
25 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Badoul Gohar Hamadou est nommé Akel de la tribu des Ablissa dans le Cercle de Tadjoura à compter du 1 janvier 1968. L'indemnité mensuelle de M. Badoul Gohar Hamadou est fixée à sept mille sept cent vingt-deux francs (7.722 FD.).